

*Privilège—M. W. Baker*

Le débat se poursuit ainsi:

M. LEBOE: J'estime que ce consentement devrait s'appliquer à tous les députés sans exception.

M. LE PRÉSIDENT: Le consentement unanime est accordé pourvu que le même privilège soit accordé aux chefs des autres partis.

DES VOIX: D'accord.

M. LE PRÉSIDENT: En outre, les autres chefs de parti auront droit, comme le ministre, à une prolongation de temps, ce qui leur permettra de terminer de façon générale leurs observations à propos de la présente résolution.

Le ministre des Finances actuel avait aussi participé à ce débat. Alors que les règles étaient bien différentes, mais la situation bien semblable, il avait dit, à cette époque où il faisait partie de l'opposition, et je cite la page 912:

J'aimerais dire un mot à propos du rappel au Règlement, monsieur le président, me rendant compte qu'il n'est pas lié à la question de la pertinence. Quand le débat a commencé nous avons décidé que ce serait un débat général équivalant à un débat sur le budget et portant sur une grande diversité de questions à soumettre au comité. Si vous aviez invoqué le Règlement à propos de la pertinence des observations de l'honorable député, nous aurions eu l'occasion alors d'essayer de déterminer l'étendue du consentement que nous avons donné. Mais, si je comprends bien, vous tenez ces propos dans une tout autre intention, car vous voulez que le comité vous dise s'il convenait, s'il était approprié ou de l'intérêt du Canada de débattre une question assez délicate.

Je dirai au député de Winnipeg-Nord-Centre que ce qui distingue le débat actuel du précédent de 1957, c'est qu'à cette époque, le débat avait porté sur une motion des voies et moyens en bonne et due forme. La Chambre avait consenti à l'unanimité à un débat général et que nous avions passé huit ou neuf jours à étudier la résolution qui ne portait d'ailleurs—autre distinction—que sur les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.

La distinction qu'on vous a signalée madame le Président, à propos des objections soulevées en 1962, consiste principalement en ce qu'il faut considérer qu'à ce moment-là la Chambre pouvait, comme l'y autorisait le Règlement, étudier intégralement une motion des voies et moyens sans aucune limite imposée par les règles. A cette occasion, en vertu du consentement unanime, le débat avait pris une allure économique générale et la Chambre s'en était tenue à un seul aspect de la motion, à savoir celui qui tendait à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. La situation est différente aujourd'hui. Le ministre des Finances affirme dans le dernier paragraphe de l'avis qu'il a fait distribuer aux journalistes au cours de la journée d'hier je suppose, qu'il y aurait une séance d'information, «mais qu'il n'y aurait pas d'exposé officiel» et voici le passage important: «puisque aucune nouvelle mesure n'était annoncée». Je dirai au ministre des Finances qu'il a grossièrement déformé les faits puisque la déclaration d'hier soir contenait effectivement de nouvelles mesures.

Pour répondre à mon collègue de Saint-Jean-Ouest le ministre tente de faire valoir que nous pouvons toujours débattre sa déclaration. Il invoque l'amendement, nous rappelant que le chef de l'opposition (M. Clark) ou tout autre député qui a déjà pris la parole peut le faire à nouveau. Nous allons nous prononcer sur cet amendement ce soir, mais outre que le gouvernement ajourne le débat sur le discours du trône, le

ministre se prépare à s'envoler vers l'Allemagne pour une semaine. Comment donc les députés pourront-ils critiquer le mini-budget qu'il nous a livré hier soir? C'est peine perdue.

Après avoir trouvé moyen de nous présenter ce que j'appelle un budget de poche hier soir à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le ministre, en gros malin qu'il est, a esquivé toute possibilité d'une attaque bien montée, bien organisée de la part de l'opposition contre son budget, car c'en est effectivement un. C'est en quelque sorte un budget surprise. Il l'a introduit par des voies inhabituelles au beau milieu d'un débat parlementaire.

Cette insolence, ce mépris des privilèges parlementaires ne nous étonnent plus de la part de la vieille bande qui se retrouve encore une fois de l'autre côté de la Chambre. Le ministre a en fait imposé au pays les vues économiques du gouvernement de façon frauduleuse et trompeuse. Il a ainsi prouvé que le gouvernement n'a pas de théorie économique. Le ministre a dû répéter, ressusciter, rétablir les vues économiques des prédécesseurs, emprunter libéralement, j'emploie ce terme à dessein, du budget que lui et son parti avec leurs collaborateurs du NPD ont défait tout simplement parce qu'ils étaient assoiffés de pouvoir. Nous comprenons donc mal les gémissements du député de Winnipeg-Nord-Centre, le porte-parole du NPD, ce parti qui a aidé à retourner ces chenapans au pouvoir. Le ministre a prouvé hier soir par sa conduite qu'il n'a rien appris et qu'il a tout oublié.

Ce qu'il a fait constitue au mieux une infraction au Règlement, au pire une atteinte aux privilèges parlementaires et, de toute manière, une façon sournoise de priver la Chambre de son droit d'examiner et de critiquer les dépenses publiques. C'est une autre tentative d'affaiblir le contrôle parlementaire, un autre exemple du mépris qu'a ce groupe pour les parlementaires.

● (1440)

Nous avons eu l'exemple de leur fourberie. Ils n'ont pas besoin des députés de l'opposition. Ils comptent créer leur propre organisation qui remplacera le régime représentatif du Parlement, alors pourquoi devraient-ils nous écouter? Pourquoi même tenir des débats? Le gouvernement s'est contenté d'annoncer sa politique financière de façon désinvolte sans même respecter les règles parlementaires de préavis et je signale au ministre que c'est un autre fait qui distingue ce qu'il essaie de faire maintenant de tous les précédents établis.

Il ne peut s'agir d'autre chose que de l'établissement de nouveaux impôts grâce à une motion des voies et moyens. S'il ne s'agit pas de mesures budgétaires, de quoi s'agit-il? Le ministre a essayé de nous convaincre que les motions de voies et moyens qui ont été déposées pendant la dernière législature sont encore valables. Il sait bien que c'est faux. Il sait que quand le budget a été rejeté en décembre dernier, les résolutions déposées à ce moment-là et d'ailleurs toutes les mesures qui étaient inscrites au *Feuilleton* sont devenues choses du passé, de même que le budget et la dernière législature.